

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

(District Sainte-Rosalie)

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le **3 août 2020**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750 avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative au lot 2 038 111, propriété de madame Karine Laforce et monsieur Michael Ménard.

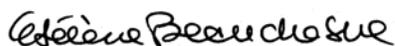
Cette demande consiste à permettre une distance de 0 mètre entre une haie projetée et la ligne de rue donnant sur l'avenue du Frêne, pour la propriété sise au 14010, avenue Girard, alors que l'article 17.2.1 du règlement d'urbanisme numéro 350 fixe à 1 mètre la distance minimale en cour avant entre une haie et la ligne de rue, conditionnellement à ce qu'aucun abattage d'arbre ne soit effectué.

Conformément à la résolution numéro 20-388 adoptée le 6 juillet 2020, le Conseil a choisi de remplacer la procédure d'audition pour la dérogation mineure projetée pour ce projet, par un appel de commentaires écrits.

Une présentation détaillée du projet est diffusée à l'adresse Web suivante : <https://www.ville.st-hyacinthe.qc.ca/ville/vie-democratique/avis-publics>

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit jusqu'au 31 juillet 2020 inclusivement. Un formulaire est disponible à cet effet à l'adresse Web ci-dessus mentionnée.

Saint-Hyacinthe, le 15 juillet 2020



Me Hélène Beauchesne, notaire, OMA
Greffière